



Délibération 2019-065 du 11 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi onze juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 03 juin 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P. TARD - C. DUMORTIER - J. LECERF - D. LEVESQUE - V. HERMANT - G. WATSON - N. BOUBET - F. LETURCQ - M. GORGUET - N. CARON.

MM. B. ROUSERE - L. GABRELLE – Y. BONNERRE – J. MAURER - G. BOURY - Ph. GORGUET - B. BRONNIART - P. COLLE - J.N. MENAGE - M. FOULON - H. COPIN - L. DE LE VALLEE – M. FLAHAUT - L. ANTINORI – J. CAPELLE – D. BASSEUX – B. HIEZ - G. TRANNIN - D. DELEPLACE - J. VASSEUR - M. POUILLAUDE - J. DESCAMPS – Ch. HEMAR - J.L. CANDAT – H. BASSEZ.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS,
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,
M. L. DE LE VALLEE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. PESIN,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. DE REU,
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme V. HERMANT, a donné pouvoir à Mme A.M. BARBIER,
M. Y. BONNERRE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. E. LEFEBVRE,
M. B. BRONNIART, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE,
Mr P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND,

Objet : Environnement - SAGE de l'Escaut - Renouvellement de la Commission Locale de l'Eau.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil communautaire que le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Artois se partage entre cinq Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) reprenant chaque bassin versant concerné. Une partie du territoire communautaire se trouve situé sur le bassin versant de l'Escaut.

Monsieur le Président précise qu'au titre du SAGE de l'Escaut, la Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'instance locale de concertation qui élabore, suit et révisé le SAGE.

Elle définit des axes de travail, recherche les moyens de financement et organise la mise en œuvre du SAGE.

Sa composition fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

Le mandat des membres de la commission est arrivé à échéance le 19 avril 2019.

Il est donc nécessaire de procéder au renouvellement de l'ensemble de la Commission. La durée normale du mandat est de 6 ans, sauf lorsqu'un membre perd les fonctions pour lesquelles il a été désigné.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

-d'élire en tant que représentant de la Communauté de Communes du Sud-Artois à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Escaut :

Monsieur Daniel BOUQUILLON, Maire de Vélu, Conseiller Communautaire.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 11 juin 2019 et transmission
en Préfecture du Pas de Calais.

Le Président,

Jean Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

